

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POCHAT-BARON Pascal, Maire

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, SECCO Laëticia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESEA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

Absents représentés : CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

Absents excusés : VAUR Florence

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Délibération n° D2026_027 – FINANCES
Affectation provisoire des résultats 2025

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants

Vu l'arrêté interministériel du ministre délégué chargé des collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération D2023_042 du 1^{er} juin 2023 adoptant le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération D2023_092 du 7 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier de la commune ;

Vu la délibération D2026_023 en date du 12 février 2026 relative au débat d'orientations budgétaires 2026 ;

Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2025 accompagnée de la balance 2025 et du tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à Réaliser 2025 annexés.

Considérant que les résultats comptables provisoires de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	Recettes réalisées	3 634 472,74 €	6 357 875,86 €
	Restes à réaliser	754 571,79 €	- €
Dépenses	Dépenses réalisées	4 081 357,72 €	5 537 875,84 €
	Restes à réaliser	639 677,46 €	- €
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations	-446 884,98 €	820 000,02 €
Résultats antérieurs reportés	Résultat antérieur reporté	3 801 936,70 €	516 006,77 €
Résultat de clôture	Excédent ou déficit	3 355 051,72 €	1 336 006,79 €
Reste à réaliser	Restes à réaliser	114 894,33 €	- €
Résultats cumulés	Excédent ou déficit	3 469 946,05 €	1 336 006,79 €

Le solde des restes à réaliser est de 114.894,33 €.

Dans ce cadre, l'affectation provisoire du résultat est la suivante :

- Compte 001 – solde d'investissement reporté : 3.355.051,72 €
- Affectation au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 800.000,00 €
- Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté : 536.006,79 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025
- **REPREND** de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2025 du budget général
- **APPROUVE** que le montant repris de manière anticipée en recettes de fonctionnement sur le chapitre *002 Excédent reporté de fonctionnement* s'élève à 536.006.79€
- **APPROUVE** que le montant repris de manière anticipée en recettes d'investissement sur le chapitre *001 Résultat d'investissement reporté* s'élève à 3.355.051.72€
- **PREND ACTE** que les restes à réaliser à reprendre en section d'investissement s'élèvent à 639 677.46€ en dépenses et 754.571.79€ en recettes soit un excédent de 114.894.33€
- **PREND ACTE** que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du compte financier unique 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extraît conforme

Le président de séance,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Josette LABAYE



Centre exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Stéphane COCHARD